

**Mercer Private Investment Partners VII SICAV-SIF - Compartiment Credit Opportunities (le "Compartiment")**

Divulgence d'informations sur les produits financiers ciblant des caractéristiques environnementales ou sociales (art. 8) sur le site web conformément au règlement (UE) 2019/2088 relatif aux obligations d'information en matière de développement durable dans le secteur des services financiers.

<b>I. Pas d'objectif d'investissement durable</b>
<p>Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales (E/S) mais ne vise pas l'investissement durable. Le produit financier prend en compte les "principaux impacts négatifs" (PAI) sur les facteurs de durabilité.</p>
<b>II. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier</b>
<p>Le Compartiment promeut les caractéristiques ESG en investissant principalement dans des fonds cibles (primaires, secondaires) et des co-investissements (les " Investissements ") en vue d'atténuer les risques ESG susceptibles d'entraîner une détérioration du crédit. Le Compartiment entend contribuer à limiter les impacts négatifs sur le climat et les défis environnementaux associés, ainsi qu'à une société plus inclusive et équitable. La stratégie d'investissement ESG du Compartiment se concentrera sur des investissements conscients des risques ESG, sélectionnés sur la base d'un processus rigoureux de due diligence en matière d'investissement, soutenu par un processus de sélection propriétaire, combiné à l'exclusion des activités considérées comme néfastes d'un point de vue ESG. Le Compartiment cherche à obtenir un portefeuille diversifié d'actifs à travers différents sous-secteurs/stratégies d'investissements opportunistes et/ou de situations spéciales. Le Compartiment ne tient pas compte des critères de l'UE relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental, tels que définis dans le règlement de l'UE sur la taxonomie, dans ses décisions d'investissement.</p>
<b>III. Stratégie d'investissement</b>
<p>Le Compartiment investit directement ou indirectement dans des investissements opportunistes et/ou des situations spéciales liés à la dislocation du marché causée par l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et la volatilité générale du marché.</p> <p>La stratégie d'investissement ESG du Compartiment tient compte des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. l'examen des exclusions</li> <li>ii. le contrôle préalable du GP/investisseur principal en ce qui concerne ses politiques, capacités et processus en matière d'ESG ; et</li> <li>iii. l'analyse de la classification et de la divulgation de l'investissement conformément à la Sustainable Finance Disclosure Regulation (" SFDR ") ou à des normes équivalentes.</li> </ul>
<b>IV. Proportion des investissements</b>
<p>La stratégie d'investissement du Compartiment sera réalisée indirectement, par le biais de fonds cibles ou de co-investissements. Le Compartiment vise principalement à créer un portefeuille d'investissements opportuniste et/ou axé sur les situations spéciales, bien diversifié à travers différents secteurs et sous-secteurs. L'allocation d'actifs prévue en ce qui concerne la répartition entre " #1 aligné sur les caractéristiques E/S " et " #2 autre " peut ne pas être respectée pendant une période transitoire de quatre ans. L'allocation d'actifs prévue reste applicable jusqu'à ce que le Compartiment commence à réaliser ses actifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- #1 aligné sur les caractéristiques E/S : min. 51%</li> <li>- # 2 autres : jusqu'à 49%.</li> </ul>
<b>V. Surveillance des caractéristiques environnementales ou sociales</b>
<p>Les investissements qui contribuent à la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues font l'objet d'un examen périodique afin de vérifier leur conformité avec les éléments contraignants détaillés dans la section "Stratégie d'investissement". L'examen se fonde sur les informations fournies par le gestionnaire du fonds cible/l'investisseur principal. Dans le cadre d'un processus interne, le gestionnaire du Compartiment assure un contrôle quadruple pour chaque investissement dans le contexte de la sélection et du suivi. En ce qui concerne les contrôles externes, le Compartiment suivra périodiquement l'évolution des meilleures pratiques et réalignera son positionnement en matière de contrôles externes en conséquence.</p>
<b>VI. Méthodologies pour les caractéristiques environnementales ou sociales</b>
<p>Le Compartiment cherche à atteindre les caractéristiques promues en se concentrant sur les éléments contraignants suivants :</p> <p><b>Sélection des exclusions</b></p> <p>Le Compartiment a défini des exclusions concernant différentes activités sectorielles et comportements/activités pour les actifs du Compartiment contribuant aux caractéristiques ESG promues - veuillez consulter la liste dans les informations complètes du <a href="#">site</a> <a href="#">Web</a></p>

<https://investment-solutions.mercer.com/global/all/en/investment-solutions-home/responsible-investment-private-markets.html>

### **GP/Lead-Investor Due Diligence**

Mercer a développé un cadre exclusif pour classer les GP et les stratégies en fonction de leur approche ESG, ce qui nous permet non seulement de comprendre les performances de nos gestionnaires sous-jacents en termes d'ESG, mais aussi d'identifier les domaines à surveiller de plus près à l'avenir et dans lesquels il convient de s'engager avec les gestionnaires. Les scores représentent l'évaluation par Mercer du degré d'intégration des facteurs ESG dans la philosophie d'investissement d'un GP.

### **Évaluation de la divulgation**

Les éléments suivants sont également évalués au cours de l'audit préalable de l'investissement :

- i. la classification de l'investissement en vertu de la SFDR ou de normes de divulgation équivalentes (le cas échéant) ;
- ii. la contribution de l'investissement aux caractéristiques E/S promues, mesurée par les indicateurs de durabilité pertinents (voir ci-dessus).

### **VII. Sources et traitement des données**

Le Compartiment est un fonds de fonds qui investit dans des titres non cotés pour lesquels il n'existe pas d'informations publiques sur les investissements sous-jacents, ou alors des informations très limitées. Les sources de données utilisées par le Compartiment pour atteindre les caractéristiques E/S promues sont basées sur les informations et la documentation fournies par le gestionnaire du fonds cible/le lead-investor respectif dans le cadre de la due diligence et de la surveillance continue. La collecte de données pour les investissements est initiée sur une base périodique. Les données requises sont basées sur les engagements réglementaires du Compartiment et communiquées aux gestionnaires de fonds cibles/investisseurs principaux lors de l'audit préalable initial ainsi qu'en cas de changement important. Le Compartiment réévaluera périodiquement la proportion de données estimées, généralement dans le cadre du processus de reporting annuel du Compartiment.

### **VIII. Limites des méthodologies et des données**

Les sources de données sont en principe limitées en ce qui concerne les investissements primaires du fonds cible au cours de la due diligence initiale, étant donné que l'évaluation ne peut pas être faite en ce qui concerne les investissements existants, mais se concentre sur les processus du gestionnaire du fonds cible, et la divulgation du fonds cible en plus des déclarations de la lettre d'accompagnement. En outre, les données reçues par le Compartiment sont en principe fournies par le gestionnaire du fonds cible/l'investisseur principal sur la base d'informations obtenues directement auprès des investissements sous-jacents. L'exhaustivité, l'exactitude et la cohérence des données obtenues peuvent faire l'objet de certaines limitations qui sont abordées dans l'évaluation périodique du processus de gestion des données du gestionnaire de fonds cible/investisseur principal.

Le Compartiment ne s'attend pas à ce que ces limitations affectent matériellement la réalisation de l'allocation des investissements ESG (voir la section " Proportion des investissements "). Le Compartiment réévaluera périodiquement les limitations pertinentes et leur impact sur la réalisation des caractéristiques ESG promues.

### **IX. Diligence raisonnable**

Outre le processus habituel de due diligence commerciale et juridique, le Compartiment a mis en place un processus de due diligence ESG dédié à chaque investissement : Dans un premier temps, la conformité de chaque investissement avec la politique d'exclusion du Compartiment est évaluée. Dans un premier temps, la conformité de chaque investissement avec la politique d'exclusion du Compartiment est évaluée. En outre, la classification du produit SFDR de l'investissement - si disponible - est prise en compte. En fonction des résultats de la première et de la deuxième étape, l'investissement est soumis à une due diligence ESG spécifique au niveau du gestionnaire de fonds cible/de l'investisseur principal ainsi qu'au niveau de l'investissement (fonds, co-investissement).

### **X. Politiques d'engagement**

L'engagement ne fait pas partie de la stratégie d'investissement E/S de ce Compartiment.

### **XI. Référence désignée**

Aucun indice n'a été désigné comme référence pour répondre aux caractéristiques de l'E/S.